



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais medicaux

Question écrite n° 39040

Texte de la question

M. Gilles Carrez attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le dépistage et la prise en charge de l'hépatite C auxquels les gastro-entérologues ont été invités à participer. Outre le prix des examens de dépistage, la mise à disposition par les gastro-entérologues libéraux de l'interféron va générer un important transfert de charges financières du secteur hospitalier vers le secteur libéral. Il lui demande les mesures qui seront prises pour éviter la sanction contre ces médecins qui vont connaître un taux d'évolution de leurs dépenses et de leurs prescriptions plus important.

Données clés

Auteur : [M. Carrez Gilles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39040

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2680